

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71 du 25 janvier 1952

n° 71

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1952

Date de publication
25 janvier 1952

Date du numéro
1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

Sont nommées « dames-employées auxiliaires 1er catégorie après deux ans » les dames-employées auxiliaires 1re catégorie ci-après désignées : Pour compter du 1er novembre 1951 : Mlle Economidès (Vivi), en service au Secrétariat général. Pour compter du 1er janvier 1952 : Mlle Economidès (Dorita), en service au Secrétariat général. Pour compter du 16 janvier 1952 : Mlle Braud (Suzanne), en service au Secrétariat général (Affaires administratives). Par décision nu 72 du 25 janvier 1952 : Un blâme, avec inscription au dossier, est infligé à M. Ali Koutena, téléphoniste auxiliaire du Service des P.T.T., pour négligences répétées dans le service.